

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An **01**



Biodiversité (et traitement varroa) pour les abeilles

Décembre 2016

Nous avons vu dans un article précédent **le discours de Mr Lecompte sur la question des pesticides**, et de quelle manière il semblait minimiser leur impact sur l'abeille. Mais il y a un autre sujet sur lequel nous sommes en profond désaccord : **le traitement varroa**. Dans diverses publications (***Les Echos** et **l'Oise-Agricole** notamment*), il accuse ses collègues apiculteurs de ne pas traiter ou de ne pas le faire correctement. Je vais tenter ici d'expliquer pourquoi bon nombre d'apiculteurs sont en désaccord avec lui, sur ce point également...

Les traitements varroa

C'est donc un autre grand sujet de Mr Lecompte, qui affirme que le varroa serait une des principales causes de la mortalité des abeilles, **à cause de mauvaises pratiques des apiculteurs** (*Le varroa étant arrivé dans les ruches 10 ans avant les néonicotinoïdes*).

Il projetterait même de me traîner en justice car selon lui je pratique sur ce blog *"l'incitation à la pratique illégale de l'activité de pharmacie vétérinaire et médecine vétérinaire"* (Extrait d'un mail datant du 5 décembre 2016). Il fait ici

sans doute référence à une page dans laquelle je donne une méthode de traitement "artisanale" à l'acide formique. Méthode qui fût utilisée par de nombreux apiculteurs, et relayée sous différentes formes (*tests comparatifs, protocoles de traitement...*) par les structures apicoles.

Ces méthodes, selon Mr Lecompte, seraient illégales. C'est oublier que les traitements artisanaux (*on dit "en version extemporanée" en langage vétérinaire*) sont autorisés sous certaines conditions. **Si le produit ou son équivalent n'existe pas dans une version ayant reçu l'AMM, et si un vétérinaire vous délivre une ordonnance pour ce produit (Article L5143-4 du code de la santé publique)**. Je suis bien placé pour le savoir, j'ai moi même dans mon registre d'élevage des ordonnances pour des acides organiques...

C'était le cas (*en apiculture biologique*) pour le formique avant 2014, date à laquelle une AMM a été délivrée à un traitement à base d'acide formique (**Le traitement MAQS**), et jusqu'en 2015 pour l'acide Oxalique (**AMM délivrée pour l'Api Bioxal**). La page expliquant le traitement non AMM du blog datant de... ..2011, période à laquelle le traitement "*en version extemporanée*" était encore le seul disponible en bio et en acide formique!

Donc, lorsque Mr Lecompte (*par mail*), ou ses amis sur les réseaux sociaux accusent les apiculteurs de "pratique illicite", **il s'agit selon moi d'une erreur d'appréciation par ignorance**, ou d'une manipulation parfaitement consciente!

Mais dans cette question, outre celle de la légalité, se pose celle de l'efficacité du traitement. On peut se voiler la face, mais dès l'instant où l'on est

apiculteur, on sait que les GDSA connaissent ces pratiques, éprouvées depuis plusieurs dizaines d'années, et que l'on trouve l'acide formique dans les magasins apicoles sans que personne ne demande d'ordonnance pour l'obtenir (*je suis d'ailleurs passé pour un original en proposant à un magasin bien connu de lui transmettre la mienne!!!*). **Cessons l'hypocrisie sur ce point, et admettons l'existence et la fiabilité de ces pratiques (lorsqu'elles sont faites avec sérieux bien sûr).**

J'en veux pour preuve l'AMM donnée récemment à Api-Bioxal, qui ne fait que reprendre la méthode artisanale de traitement à l'acide oxalique! Elle légalise simplement un traitement qui a fait ses preuves, mais le rendant moins accessible au passage!

Même si certains se passent d'avis vétérinaire, cela ne remet pas en cause le traitement dans son efficacité. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à parler de cet efficacité des acides organiques :

La chambre d'agriculture d'Alsace (Avec la complicité de l'ADA) qui publie **un bilan d'enquête sur l'acide formique en 2015** et rapporte ces propos d'un apiculteur : *"Utiliser l'acide formique en flash est plus efficace"* (que le MAQS)

L'ITSAP (avec la complicité de nombreuses structures apicoles: ADA, GIE...) qui affirme en conclusion de son **"Essai comparatif d'emploi d'acide formique contre Varroa destructor"**, en 2012 : *"Les résultats font nettement ressortir l'efficacité plus élevée et plus constante de l'application d'acide formique par diffuseur FAM® en comparaison des strips MAQS® et de l'Apilife Var® sur la mortalité des varroas phorétiques. La performance de cette méthode de traitement a été confirmée par*

le faible nombre de varroas résiduels (72 en moyenne), qui est un critère clé pour révéler le succès d'un traitement. "

Deux exemples parmi une foule d'autres, que vous n'aurez pas de mal à trouver sur les moteurs de recherche... Rapporter des résultats de tests, et les diffuser est plutôt positif il me semble, lorsque la fiabilité d'un traitement est primordiale pour la survie d'une colonie sur le long terme.

Une AMM à l'acide formique pour BASF

Mr Lecompte, lui-même, connaît l'efficacité de l'acide formique en traitement varroa, puisque c'est le produit que le "Réseau Biodiversité pour les Abeilles", dont il est fondateur et président, a choisi d'étudier et de développer avec leur partenaire BASF :

"On a mit au point, avec des collaborateurs d'origine de l'industrie du médicament des solutions notamment avec des acides organiques pour lutter contre varroa" (RFI, 30 septembre 2015)

L'AMM donne un cadre légal pour traiter à l'acide formique, ce qui est rassurant pour les apiculteurs. Mais il valide par la même occasion que cet acide était déjà une solution fiable avant ce conditionnement! Attention cependant, selon **les tests de divers organismes et les retours d'apiculteurs**, il semblerait que ce traitement soit moins fiable qu'il n'y paraît, alors qu'il est désormais **le seul traitement légal en acide formique**.

Une solution miracle contre le varroa ?

Soyons réalistes, aujourd'hui, les pistes sont multiples, **mais personne n'a la solution miracle contre varroa**. Les apiculteurs ne font que limiter sa propagation et contrôler la pression qu'il exerce.

En bio plus encore qu'en conventionnel, il faut vraiment faire un suivi sérieux de ses colonies pour être certain que leur santé ne sera pas affectée.

Il est donc très compliqué d'affirmer que telle ou telle pratique est efficace ou ne l'est pas. La seule référence fiable, ce sont les tests effectués par les instances apicoles, ou les constations que vous ferez. A condition d'avoir un protocole convenable : comptage avant, pendant, et après le traitement.

Espérons en tout cas que l'attribution d'AMM pour des produits bios efficaces et fiables pourra mettre fin à ce débat, en donnant aux apiculteurs des solutions pour maîtriser Varroa.